Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261117-2026_068-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents	: 14
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 17 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER — Noémie JOUNOT — Anne Marie DU BOISBAUDRY – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Caroline VALETTE - Marie DEVOIS
ABSENTS EXCUSES : Pierre Jean JANNIN pouvoir à Marine BARDOU – Anne JACOB pouvoir à Françoise SIRIGU– Erwan MARTIN LAUZER pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Samuel DURAND pouvoir à Noémie JOUNOT - Emmanuel DE LA TOUR pouvoir à Marie DEVOIS
Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_068 SUBVENTION COMICE AGRICOLE 2026

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

Lors de la campagne d'appel à subventions pour les associations communales et à rayonnement plus large, le Comice Agricole n'a pas été en mesure de déposer son dossier dans les temps.

Il est en principe convenu qu'en dehors des années d'organisation sur le territoire communal, les communes continuent de soutenir le comice agricole.

Ainsi, le conseil aura à se prononcer sur l'attribution pour 2026 d'une subvention d'un montant de 400 euros.

Vu le CGCT

Le conseil, par un vote à l'unanimité :
APPROUVE le versement d'une subvention de 400 euros pour l'année 2026
AUTORISE Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT (Morbihan)

Ref. 201 502 Berger-Levrault (1012)